



Ville de TROIS-RIVIÈRES

Séance du 16 Juin 2020

Préfecture de la Région Guadelouppe

02 JUL. 2020

Service Courrier

République Française : LIBERTÉ – ÉGALITÉ – FRATERNITÉ

Département de la GUADELOUPE

Arrondissement de BASSE-TERRE

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DU 16 JUIN 2020**

Nombre de Conseillers			
En exercice	Présents	Qui ont pris part au vote	Procurations
29	28	29	01
Vote			
A L'unanimité	Pour :	29	
	Contre :	00	
	Abstention :	00	

L'an 2020, le 16 Juin à 18:30, le Conseil Municipal de la Ville de Trois-Rivières s'est réuni (compte tenu des mesures sanitaires) à la SALLE BLONCOURT FRANCILLETTE, lieu inhabituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Jean-Louis FRANCISQUE, Maire, pour la tenue de sa 3^{ème} session ordinaire de l'année.

Les convocations et l'ordre du jour ont été transmis aux conseillers municipaux le 10 Juin 2020.

La convocation et l'ordre du jour ont été affichés à la porte de la Mairie le 11 Juin 2020.

PRÉSENTS : M. Jean-Louis FRANCISQUE (Maire) - Mme Jocelyne RENIER épouse MOCKA (1^{er} Adjoint) - M. Jean-Philippe NOËL (2^{ème} Adjoint) - Mme Marie-Agnès GIRAULT épouse SAINT-VAL (3^{ème} adjoint) - M. Louis LAROCHELLE (4^{ème} Adjoint) - Mme Sabrina URGIN épouse FÉLER (5^{ème} Adjoint) - M. Patrick LAVITAL (6^{ème} Adjoint) - Mme Marylène ROCHEMONT (7^{ème} Adjoint) - M. Fulbert MIROITE (8^{ème} Adjoint) - M. Jacques ANSELME - Mme Gilberte EUGENIE - M. Alain SARREAU - Mme Marie-Claude MARCIN épouse BIQUE - M. Albert LOSAT - M. Serge SACILÉ - M. Rémi Henri DUFLO - M. Charly DARMALINGON - Mme Fabienne FARAJJE - M. Charles-Henri DEVAUX (Arrivé à 19h24) - Mme Valérie ARICIQUE - Mme Annie CHRISTOPHE - Mme Marie-Pierre DAMAS - M. Frantz RUPAIRE - Mme Sylviane MARSEILLE épouse BOURGEOIS - M. Jimmy FAUSTA - Mme Josette AZINCOURT épouse OTTO - M. Claude JERSIER - Mme Laurence LAROCHELLE (28)

REPRÉSENTÉS : Mme Ninette SAINTE-LUCE (ayant donné procuration à M. Fulbert MIROITE) (01)

ABSENTS : (00)

Les conseillers présents formant la majorité des membres en exercice, lesquels sont au nombre de 29, il a été procédé, conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, à la nomination d'un secrétaire de séance pris au sein du conseil municipal, Madame Marie-Pierre DAMAS a été désignée pour remplir ces fonctions, qu'elle a acceptées.

Convocation du Conseil Municipal en date du :

10 JUIN 2020

Certifié exécutoire par le Maire compte tenu :

-de sa réception en PREFECTURE DE BASSE-TERRE le :

02 JUL. 2020

-et de sa publication le :

02 JUL. 2020

D_20200616_25

**DÉSIGNATION DU REPRÉSENTANT DU MAIRE AU SEIN DU
CONSEIL D'ADMINISTRATION DU PARC NATIONAL DE LA
GUADELOUPE**

DISPOSITIF DÉCISIONNEL

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- Vu la loi n°2006-436 du 14 avril 2006 relative aux parcs nationaux, aux parcs naturels marins et aux parcs naturels régionaux ;

Délibération n°25 portant
désignation des délégués du Conseil Municipal pour représenter la commune au sein
du conseil d'administration du Parc National de la Guadeloupe



Ville de TROIS-RIVIÈRES

Séance du 16 Juin 2020

.../...

- Vu la loi du 14 mars 2006 portant réforme des parcs nationaux ;
- Décret n°89-144 du 20 février 1989 créant le Parc national de la Guadeloupe ;
- Vu le projet de modification du décret de création du Parc National de la Guadeloupe ;
- Vu la séance du Conseil Municipal en date du 23 mai 2020, suite au scrutin du 15 mars 2020 portant élection du Maire ;
- Vu la séance du Conseil Municipal en date du 27 mai 2020 portant élection des adjoints ;
- Considérant qu'il est nécessaire de désigner les membres du Conseil Municipal devant siéger au Conseil d'Administration du « Parc National de la Guadeloupe » suite renouvellement général du Conseil Municipal ;
- Considérant encore que Monsieur Maire souhaite aussi désigner un représentant pour le remplacer au sein du Conseil d'Administration du Parc National de la Guadeloupe ;

Après en avoir délibéré,
Le Conseil Municipal

A l'unanimité,

Article 1^{er}

Désigne comme membres du Conseil Municipal au sein du Conseil d'Administration du Parc National de la Guadeloupe :

- M. Jean-Louis FRANCISQUE, Représentant de droit,
- M. Jean-Philippe NOËL, Représentant remplaçant

Article 2

Donne au Maire tout pouvoir pour mener toute discussion et démarches relatives à cette affaire.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.

Au registre suivent les signatures

La présente délibération peut, si elle est contestée dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de son affichage ou de sa notification aux intéressés, faire l'objet des recours suivants :

- recours administratif gracieux auprès de mes services,
- recours contentieux pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Basse-Terre

Pour extrait certifié conforme,
Le Maire, Président de séance,

Jean-Louis FRANCISQUE

